



Numéro de l'avis de contravention

3661113201



# AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de contravention

23/06/2016

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

Si vous n'êtes pas en mesure de désigner l'auteur de l'infraction, en votre qualité de représentant légal vous êtes pécuniairement responsable et redevable à ce titre de l'amende. Cette amende vous est personnelle et ne peut donc pas être prise en charge par la personne morale dont vous êtes le représentant légal (un tel paiement peut vous exposer à des poursuites pénales).

554 Aco010100003661113201  
914507 42545 8541  
1/ 3 1 41



M LE REPRESENTANT LEGAL  
SAS DOMAINE A.F GROS  
5 GRANDE RUE  
21630 POMMARD

## DESCRIPTION DE L'INFRACTION

EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H

- Prévue par Art. R. 413-14 §1 du C. de la route.
- Réprimée par Art. R. 413-14 §1 al. 2 du C. de la route.

Votre véhicule a été contrôlé à : 104 km/h  
 - Pour une vitesse limite autorisée de : 90 km/h  
 - La vitesse retenue est de : 98 km/h

Date / heure : le 01/06/2016 à 19h50  
 . A6  
 . PK/PR : 444+550  
 . Direction : ANSE vers LIMONEST  
 . LISSIEU - 69380

## Identification du véhicule

- . Immatriculation : AL-980-HT
- . Pays : FRANCE
- . Marque : BMW

## Appareil de contrôle

- . Appareil de contrôle homologué : F1HP - POLISCAN - 737831
- . Date de dernière vérification : 02/02/2016

## Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 474176
- . Code Service : CACIR

## Effet(s) sur le permis de conduire

- . Cette infraction entraîne un retrait de 1 point(s) du permis de conduire.

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet [www.antal.fr](http://www.antal.fr) ou appelez le 0811 10 20 30 (coût d'un appel local).

## VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait éventuel de point(s) correspondant et met fin à l'action publique (articles 529 du Code de procédure pénale et L223-1 du Code de la route).

## Montant de l'amende :

AMENDE MINOREE	Si vous payez dans les 15 jours à compter du 23/06/2016 : ou 30 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur Internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).	45 €
AMENDE FORFAITAIRE	Si vous payez dans la période de 16 à 45 jours à compter du 23/06/2016 : ou 60 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).	68 €
AMENDE MAJOREE	Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 23/06/2016 : Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.	180 €

## VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

1. Votre véhicule a été vendu / cédé / volé / détruit ou vos plaques d'immatriculation usurpées  
→ n'effectuez ni paiement ni consignation
2. Un autre conducteur utilisait votre véhicule au moment de l'infraction  
→ n'effectuez ni paiement ni consignation
3. Pour tout autre motif, vous devez verser une consignation du montant de l'amende forfaitaire.

Dans tous les cas, faites vos démarches en ligne sur le site [www.antal.fr](http://www.antal.fr) ou complétez le formulaire joint et adressez votre requête par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à L'officier du ministère public Contrôle Automatisé CS 41101 35911 RENNES CEDEX 9



V14.02.01.01.01.01.01 3661113201 ACO FRFR

33336611132011 77